



La commune de Plouguerneau a mis depuis 2017, le rez-de-chaussée de son ancienne « Mairie annexe de Lilia » à disposition d'un médecin généraliste et d'infirmières. Un pôle santé ayant été construit, 2 rue Mechou Brignou, le médecin et les infirmières occupant ce bâtiment ont donc quitté la mairie annexe.

Les locaux proposés dans le présent document sont d'une surface de plancher de 63,70 m² et doivent permettre la création d'un « pôle bien-être » regroupant notamment deux activités distinctes dans ce domaine et dans un même bâtiment.

INFORMATION SUR LA LOCATION

Descriptif du pôle

La présente mise en concurrence a pour objet l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, en vue de l'exploitation de deux activités distinctes en lien avec le bien-être (priorité n°1) et la santé (priorité n°2).

L'adresse du bien est la suivante : 45 rue Kreiz Ker - 29880 PLOUGUERNEAU.

La création de deux cellules accueillant des activités en lien avec le bien-être doit permettre la création d'un véritable « Pôle bien-être » sur la commune de Plouguerneau, plus précisément dans le bourg de Lilia.

La municipalité souhaite mettre à disposition via une convention d'occupation du domaine public.

Deux lots sont proposés :

- LOT 1 : Cellule 1
- LOT 2 : Cellule 2

La composition des lots

<u>Lot 1</u>	<ul style="list-style-type: none">× Cellule n°1 de 20,90 m²× 50 % hall d'entrée et sortie + salles d'attente× 50 % des sanitaires PMR => Soit une surface de 35,80 m²
<u>Lot 2</u>	<ul style="list-style-type: none">× Cellule n°2 de 13,00 m²× 50 % hall d'entrée et sortie + salles d'attente× 50 % des sanitaires PMR => Soit une surface de 27,90 m²

Type de contrat : Convention d'occupation du domaine public

Durée : trois années entières et consécutives

Redevance mensuelle :

LOT 1

L'occupant devra s'acquitter mensuellement d'une redevance en règlement du droit d'occupation qui lui est consenti, d'un montant mensuel de 322,20 € TTC. Cette redevance est composée :

- 1 d'une part fixe de 226,83 euros par mois HT, auquel s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée au taux actuellement en vigueur soit 45,37 euros, pour former une part fixe à la valeur ajoutée incluse de 272,20 euros par mois;
- 2 d'une part variable de 41,67 euros par mois HT, auquel s'ajoute la valeur ajoutée au taux actuellement en vigueur soit 8,33 euros, pour former une part variable à la valeur ajoutée incluse de 50 euros par mois. Cette part variable dépendant des profits et des avantages tirés par l'occupant. A l'issue de la période d'occupation et si celle-ci est prolongée, cette part de redevance pourra faire l'objet d'une révision. Cette révision ne pourra prendre effet sans qu'une rencontre entre les deux parties ait eu lieu à ce sujet.

LOT 2

L'occupant devra s'acquitter mensuellement d'une redevance en règlement du droit d'occupation qui lui est consenti, d'un montant mensuel de 251,10 € TTC. Cette redevance est composée :

1. d'une part fixe de 167,58 euros par mois HT, auquel s'ajoute la taxe sur la valeur ajoutée au taux actuellement en vigueur soit 33,52 euros, pour former une part fixe à la valeur ajoutée incluse de 201,10 euros par mois;
2. d'une part variable de 41,67 euros par mois HT, auquel s'ajoute la valeur ajoutée au taux actuellement en vigueur soit 8,33 euros, pour former une part variable à la valeur ajoutée incluse de 50 euros par mois. Cette part variable dépendant des profits et des avantages tirés par l'occupant. A l'issue de la période d'occupation et si celle-ci est prolongée, cette part de redevance pourra faire l'objet d'une révision. Cette révision ne pourra prendre effet sans qu'une rencontre entre les deux parties ait eu lieu à ce sujet.

Dépôt de garantie : équivalent à deux mois de redevance TTC

LOCALISATION ET INFOS LOCALES

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : Plouguerneau

Nombre d'habitants : 6 500 habitants (x3 en période estivale)

Adresse : 45 Kreiz Ker - bourg de Lilia - 29880 Plouguerneau

CANDIDATURE

Les dossiers devront être envoyés en lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la mairie de Plouguerneau, ou encore par courriel à ctanguy@plouguerneau.bzh, au plus tard le **lundi 16 mai 2022 à 09 heures**, le cachet de la poste faisant foi.

L'enveloppe ou l'objet du courriel devra comporter la mention « Candidature – Convention d'occupation du domaine public – Pôle Bien-être - lot n° ... (préciser le lot concerné) ».

CONTACT

Mairie de Plouguerneau

12 rue du verger 29880 PLOUGUERNEAU

Tél : 02 98 04 71 06

Mail : mairie@plouguerneau.bzh